

INTERVIEW EXPRESS

“Le droit, un enjeu en Méditerranée”

Christian Connor, avocat, président de la section internationale de l'ACE

À la veille du sommet de l'Union pour la Méditerranée (UPM), la Fondation pour le droit continental organise sur ce thème, les 28 et 29 juin à Nice, une convention internationale de juristes, afin de rappeler l'importance du droit comme vecteur d'intégration économique. L'Association des avocats-

conseils d'entreprises (ACE) y voit un enjeu majeur.



L.M.T.

Pourquoi serez-vous à Nice ? Cette réunion de juristes de haut niveau venant de tous les pays du bassin méditerranéen était une véritable nécessité avant le lancement de l'UPM. Nous allons travailler sur un projet de motion afin d'interpeller les politiques : l'union pour la Méditerranée, oui ; l'union sans les juristes, non. Il faut intégrer le droit continental – notre droit romain – dans ce processus. L'enjeu ? Permettre à nos entreprises de travailler sur un terrain juridique connu, et donc d'être mieux accompa-

gnées à l'export dans tous les pays de la future Union.

Le droit, vecteur de la compétitivité des entreprises... Les Anglo-Saxons l'ont bien compris en exportant leur *common law* en même temps que leurs entreprises et leurs produits. Le but de la Fondation pour le droit continental, qui regroupe la plupart des professions juridiques en France, est d'y résister en faisant connaître le droit continental et en incitant nos partenaires à l'appliquer dans leurs relations commerciales. L'ACE, pour sa part, a déjà lancé plusieurs actions, dont un rapprochement fructueux avec le barreau d'Oran.

Votre ambition ? Créer au sein des pays de l'UPM l'équivalent de ce qui existe aujourd'hui en Europe : un système de reconnaissance des décisions de justice – ce que l'on appelle communément l'exequatur –, qui permette d'exécuter effectivement les jugements rendus par les juridictions commerciales de part et d'autre de la Méditerranée. Nous n'en sommes pas là.

Propos recueillis

par CHARLES CHATELIN